

AFFAIRE N° 36. - Contrat d'honoraires à passer avec le
CABINET DUBREUIL pour les études et la surveillance des travaux
de construction d'une "CASE TOMI" aux CAMELIAS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le CABINET
DUBREUIL un contrat d'honoraires pour les études et la surveillance
des travaux de construction d'une CASE TOMI aux CAMELIAS.

Les honoraires du CABINET DUBREUIL sont inscrits au chapi-
tre 900 - article 230 du budget 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins l'avis de Monsieur TOMI qui
s'est retiré.

Approuvé
Saint-Louis le 8 Mars 1971
Bon le Sieft
Le Secrétaire Général
Signé : Ch. Kerké
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. C. Alouon